



**Bilan de la concertation préalable**  
Renouvellement urbain de l'îlot des Tanneries - Quartier Duchesne  
Romans-sur-Isère



## I. Présentation générale du projet

### 1. Le contexte – constats locaux.

L'îlot urbain dit « des Tanneries », d'une surface de 2.1 hectares, est situé à proximité immédiate du centre-ville de Romans-sur-Isère, entre l'avenue Duchesne, la rue Jullien de la Drôme et la rue Pierre Curie. L'avenue Duchesne et ses abords ont été urbanisés à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, lors de l'arrivée du chemin de fer et l'industrialisation des activités de tannerie – qui ont longtemps fait la renommée de Romans : celles-ci, autrefois implantées dans le centre historique (quartier de la Presle), se sont alors déplacées aux abords de l'avenue Duchesne afin de pouvoir s'étendre et accroître leur production. L'îlot des Tanneries était, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, intégralement occupé par de grandes tanneries qui ont par la suite décliné puis partiellement muté en activités industrielles diverses (garages automobiles, fonderie...) : ces dernières ont, à leur tour, progressivement cessé, et cet îlot s'est retrouvé en friche au début des années 1990.

Situé à proximité immédiate d'équipements publics d'importance (gare, lycées Bouvet et Saint-Maurice Notre-Dame, parc Saint-Romain...), des transports en commun et du canal de la Martinette, ce secteur présente un fort potentiel de renouvellement urbain, malgré des problématiques liées à la pollution des sols résultant des anciennes activités. C'est pourquoi, dès la fin des années 1990, la Commune de Romans-sur-Isère a commencé à réaliser des acquisitions foncières le long de l'avenue Duchesne, afin de porter un projet urbain d'ensemble cohérent sur ce secteur : une partie des terrains a été achetée par le biais de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA).

Par ailleurs, un renouvellement urbain spontané et porté par des opérateurs privés a débuté par la partie Sud de l'îlot, avec la construction récente de trois résidences d'habitat : une copropriété de 42 logements le long de la rue Pierre Curie (2008), une copropriété de 31 logements située le long de la rue Jullien de la Drôme (2016), et un programme de 30 logements sociaux collectifs et intermédiaires (2017), situé le long de la nouvelle rue de la Tannerie.

Cependant, malgré les importantes mutations du tissu urbain avec l'implantation de plus d'une centaine de logements, les espaces publics et les voiries n'ont pas évolué, ne répondant aujourd'hui plus aux besoins des habitants en termes de circulation, de stationnement et de végétalisation des espaces publics.

Enfin, quelques emprises foncières constructibles sont aujourd'hui encore disponibles, le long de l'avenue Duchesne, afin d'accueillir des opérations d'habitat (avec possiblement des services en pied d'immeuble) : celles-ci devront faire l'objet d'un travail de couture urbaine, afin de permettre leur intégration harmonieuse dans le tissu urbain environnant, qui peine à absorber les transformations récentes. La Commune souhaite, par ce projet de renouvellement urbain, encourager et accompagner le changement d'image de l'îlot des Tanneries, et par là envoyer un signal fort de la transformation urbaine et de la revitalisation du centre-ville de Romans et de ses abords.

### 2. Les objectifs du projet

Les objectifs du projet de réaménagement urbain de l'îlot des Tanneries, approuvés par la Commune de Romans-sur-Isère par la délibération n°DELI2018\_118 du Conseil municipal du 24 septembre 2018, sont les suivants :

- Valoriser l'entrée Ouest du centre-ville, en requalifiant les abords de l'avenue Duchesne ;
- Améliorer la desserte viaire de l'îlot des Tanneries, par la prolongation de l'actuelle rue de la Tannerie – aujourd'hui terminée en impasse ;
- Améliorer et faciliter les circulations piétonnes, afin de permettre une desserte sécurisée des équipements structurants situés à proximité de l'îlot des Tanneries, et permettre une meilleure cohabitation entre les différents modes de transport ;
- Offrir une offre de stationnement automobile qualitative par la création de places de stationnement végétalisées le long de voiries recomposées ;
- Contribuer au développement de la trame verte et bleue, par la végétalisation de voiries et du cœur d'îlot, en lien avec le corridor écologique du canal de la Martinette ;
- Faciliter l'implantation d'opérations d'habitat, en bordure de l'avenue Duchesne, en accord avec la réglementation de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

### 3. L'objet de la concertation

Depuis 2014, l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme prévoit l'organisation d'une concertation préalable obligatoire pour tout projet de renouvellement urbain. Dans ce cadre, la concertation préalable au réaménagement de l'îlot des Tanneries a pour objet de soumettre au public le projet en cours de réflexion, et de recueillir les avis des habitants et riverains, des associations et de toute personne intéressée par le projet, afin de constituer un outil d'analyse et d'aide à la décision pour la Mairie de Romans-sur-Isère. La présente concertation, d'une durée de deux mois, s'est articulée autour de deux principaux axes :

- Le diagnostic urbain de l'îlot des Tanneries et de ses abords, avec la présentation de l'étude réalisée en 2017 par l'Agence d'urbanisme de Lyon et l'enrichissement de cette dernière par l'intégration des remarques émises par les habitants lors des promenades urbaines ;
- Le projet de restructuration des voiries et espaces publics de l'îlot des Tanneries, pensé par la Commune pour répondre aux problématiques constatées, qui a été présenté aux habitants et commenté par ces derniers. L'opération de logements qui prendra place sur les terrains achetés par l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes pour le compte de la Commune n'étant pas encore définie à ce jour, seules les grandes orientations qui seront demandées au constructeur ont été présentées aux habitants.

Il est précisé que le périmètre sur lequel porte cette concertation préalable est celui de l'îlot des Tanneries, compris entre l'avenue Duchesne, la rue Jullien de la Drôme et la rue Pierre Curie.

Le réaménagement de la rue Jullien de la Drôme, qui concentre des problématiques de stationnement et de circulation automobile et modes doux, fait l'objet d'un projet indépendant, porté également par la Commune, et dont la mise en œuvre est prévue en 2019. Enfin, l'avenue Duchesne, bien qu'elle ait fait l'objet d'un certain nombre de remarques reçues retranscrites dans le présent bilan, est située hors du périmètre de la présente concertation.

Ce bilan se décompose en trois parties distinctes (présentation générale du projet, organisation de la concertation, synthèse des avis / remarques / questions) : il a pour objectif de retranscrire les échanges ayant eu lieu à l'occasion de cette phase de concertation, et d'en tirer des enseignements qui viendront enrichir le projet d'aménagement présenté.



## II. Organisation de la concertation

Par délibération n°DELI2018\_118 du Conseil municipal du 24 septembre 2018, la Commune de Romans-sur-Isère a approuvé, outre les objectifs du projet de renouvellement urbain de l'îlot des Tanneries, l'organisation d'une phase de concertation préalable **du lundi 08 octobre au vendredi 30 novembre 2018**. La délibération précitée a également permis au Conseil municipal de valider les différentes modalités de concertation qui ont été mises en œuvre par la Commune.

### 1. L'information préalable à l'ouverture de la concertation

Différents moyens de communication ont été mobilisés par la Commune pour informer les habitants de la tenue d'une phase de concertation préalable au projet de réaménagement de l'îlot des Tanneries, et présenter ses principales modalités (dates des différents temps d'échange, renvoi vers le site internet et diffusion des coordonnées du service urbanisme...) :

- Affichage d'une actualité sur les panneaux lumineux de la Commune ;
- Publication d'une brève dans le magazine communal « Romans Mag » du mois d'octobre 2018 (distribution dans l'intégralité des boîtes aux lettres des habitants du 5 au 12 octobre) ;
- Actualités sur la page d'accueil du site internet communal ainsi que sur les réseaux sociaux (comptes Facebook et Twitter de la Commune) ;
- Mise à disposition d'environ 350 flyers d'information dans l'espace d'accueil et de renseignement des usagers de la Mairie de Romans (Mairie +).



### Captures d'écran des informations postées sur le compte Twitter de la Commune les 12 octobre et 19 novembre 2019

Bien que cette concertation préalable ait été ouverte à l'ensemble de la population et des personnes intéressées par le projet, la Commune de Romans-sur-Isère a souhaité encourager la participation des riverains du projet à cette présente concertation, grâce à une communication renforcée à leur attention.

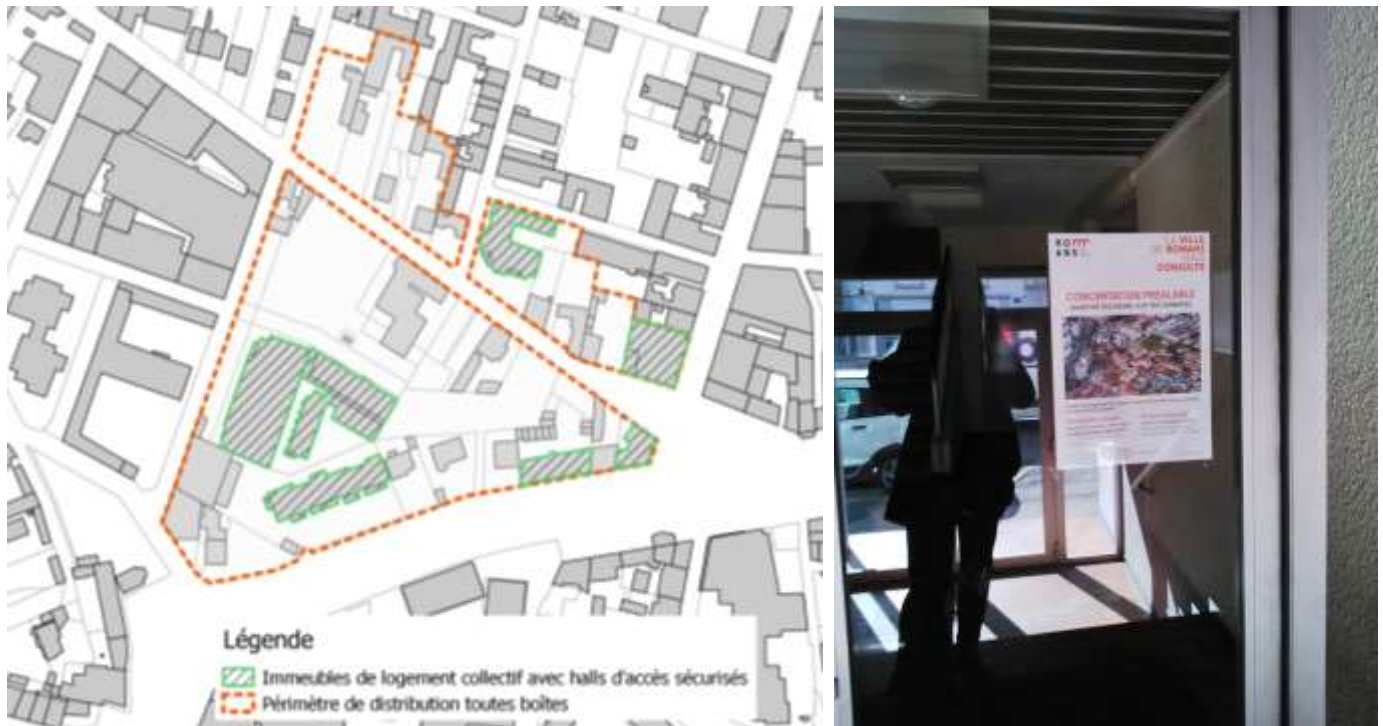
Ainsi, environ 400 flyers ont été distribués par un prestataire dans l'ensemble des boîtes aux lettres des habitants de l'îlot des Tanneries et ses abords immédiats (y compris dans les boîtes situées dans des halls d'immeuble avec accès limité par badge ou interphone), à deux reprises :

- Distribution d'un premier flyer (x 200 exemplaires) en amont de l'ouverture de la concertation (semaine du 1<sup>er</sup> au 5 octobre), afin de présenter aux riverains les modalités d'information et d'expression ouverts pendant cette concertation ;

**Bilan de concertation – Quartier Duchesne, îlot des Tanneries**

- Distribution d'un second flyer (x 200 exemplaires) avant la tenue de la réunion publique (semaine du 12 au 16 novembre), pour inviter les riverains à s'y rendre et émettre leur avis avant la fin de la concertation.

En complément de ces distributions, un affichage de supports de communication au format A3 a été réalisé dans les halls d'immeubles du périmètre (en vert sur la carte ci-dessous), avec l'accord des syndics de copropriété concernés.



### Cartographie du périmètre de distribution et affichage dans les halls d'immeuble

## 2. Les modalités de concertation mises en œuvre pour s'informer et donner son avis

Différents moyens ont été mis en œuvre pour permettre aux habitants et aux personnes intéressées par le projet de s'informer et d'exprimer leur avis que ce soit sur le site de projet, à l'Hôtel-de-Ville ou directement depuis chez eux.

### SUR LE TERRAIN

Afin d'enrichir le diagnostic urbain et paysager du quartier réalisé par l'Agence d'Urbanisme de Lyon et échanger avec les techniciens en charge du projet de renouvellement urbain, la Commune a organisé deux promenades urbaines, auxquelles tous les habitants intéressés étaient invités à participer.

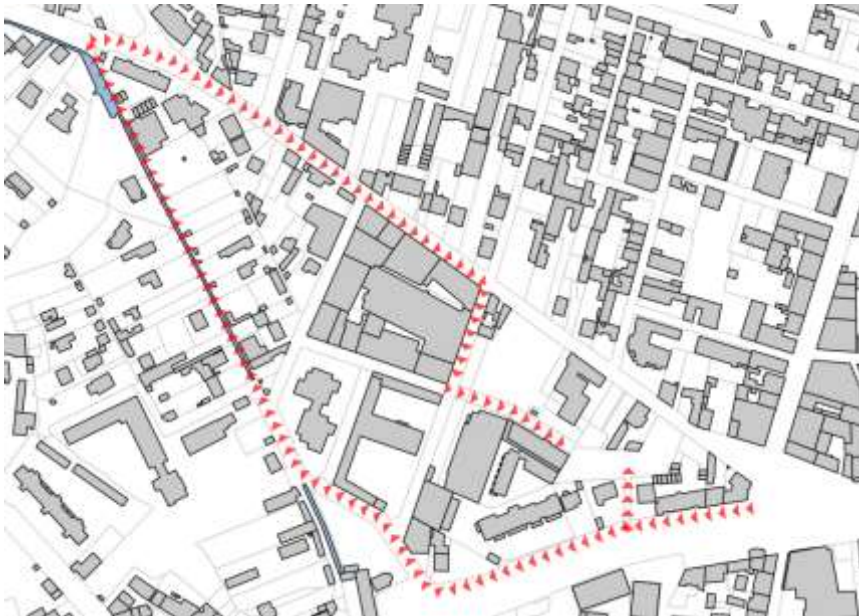
Ces promenades ont eu lieu le **samedi 13 octobre de 10h à 12h**, et le **lundi 15 octobre de 18h à 20h** : pour chacune d'entre elles, le même parcours de promenade a été effectué par les participants, d'une durée d'environ 1h, suivi d'un temps d'échange dans l'une des salles communales de l'ancienne école Jean Jaurès (rue Pierre Curie).



**13/10** : La première promenade, qui s'est déroulée avec un temps ensoleillé, a attiré une trentaine de participants, dont la majorité habitait dans le périmètre de projet ou aux abords de l'avenue Duchesne. Un journaliste du quotidien « le Dauphiné Libéré » était présent pour retranscrire les différents échanges.

**22/10** : La seconde promenade s'est déroulée quant à elle sous un ciel pluvieux, et a attiré un groupe de participants de 18 à 22 personnes, composé également en majorité d'habitants du périmètre de projet ou de ses abords.

Ces deux promenades urbaines ont donné lieu à une restitution sous forme de cartographies thématiques, présentées lors de la réunion publique du jeudi 22 novembre et mises en ligne sur le site internet de la Commune.



#### Cartographie du parcours effectué lors des promenades urbaines :

RDV devant le pressing, à l'entrée de la rue Jullien de la Drôme → rue Jullien de la Drôme (détour par les terrains de l'EPOA) → chemin de la Martinette → avenue Duchesne → rue Pierre Curie → rue de la Tannerie.

### A L'HOTEL-DE-VILLE

- **Mise à disposition d'un dossier d'information et d'un registre** : Un dossier d'information, accompagné d'un registre de concertation, a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de la concertation, à l'accueil du service urbanisme de la Mairie de Romans-sur-Isère, aux heures d'ouverture au public.

Le dossier était constitué des éléments suivants : diagnostic urbain et paysager réalisé par l'Agence d'urbanisme de Lyon en 2017, plan d'aménagement du projet au format A3 (avec fond cadastral) et au format A0 (avec fond orthophoto).

Le registre de concertation permettant aux habitants de consigner par écrit leurs remarques ou suggestions concernant le projet était également tenu à la disposition du public durant toute la durée de la concertation, soit du 08 octobre au 30 novembre 2018.

- **Réunion publique** : Une réunion publique d'information a été organisée par la Commune le jeudi 22 novembre 2018, de 18h30 à 20h15, à l'Hôtel-de-Ville (salon Paul Deval), en présence de M. LABADENS, Premier Adjoint délégué à l'Urbanisme, qui a répondu aux questions des habitants. Plusieurs élus et techniciens en charge du projet étaient présents dans la salle, à savoir : M. JACQUOT (Adjoint délégué au Patrimoine) et M. JUVENET (Adjoint délégué à la Redynamisation commerciale), deux techniciens communaux du service urbanisme et des services techniques, ainsi qu'une technicienne de Valence Romans Agglomération.

Cette réunion, qui a rassemblé près de 50 personnes, a permis à la fois de restituer les échanges ayant eu lieu lors des promenades urbaines et les problématiques remontées auprès des services par les habitants, et de présenter plus longuement le projet de réaménagement de l'îlot des Tanneries et ses enjeux. Cette réunion s'est déroulée en trois temps : une introduction par M. LABADENS, un temps d'information sur le projet de renouvellement urbain de l'îlot des Tanneries (historique, état d'avancement, suites à donner...) ainsi qu'un temps d'échanges sous forme de questions-réponses.



**DEPUIS CHEZ SOI**

- **Site internet de la Commune :** Une page d'information dédiée au projet de réaménagement de l'îlot des Tanneries a été créée sur le site internet de la Commune, permettant aux habitants de télécharger une version numérique du dossier d'information disponible en Mairie (diagnostic urbain et plans d'aménagement). Le PowerPoint de présentation diffusé en réunion publique a également été mis à disposition des habitants sur le site internet.
- **Adresse email spécifique :** La Commune de Romans-sur-Isère a créé une adresse email spécifique ([quartierduchesne@ville-romans26.fr](mailto:quartierduchesne@ville-romans26.fr)), ouverte pendant toute la durée de la concertation, et portée à la connaissance des habitants via le site internet, et les flyers d'information sur la concertation préalable.
- **Par courrier :** Les habitants avaient la possibilité d'envoyer leurs suggestions et avis par courrier, à l'attention de Madame le Maire.

**3. La communication autour de la concertation – relai par la presse**

Outre la publication d'une brève dans le magazine communal « Romans Mag » du mois d'octobre 2018 annonçant la tenue d'une phase de concertation préalable, un dossier de presse sur le projet a été diffusé auprès des principaux journaux locaux par la Commune de Romans-sur-Isère : de nombreux articles sont ainsi parus dans la presse locale tout au long de la durée de la concertation.

**Parkings, chemins piétons et service à la personne sur le tènement inoccupé ?**

Un réaménagement important est prévu sur l'ensemble du tènement Duchesne à horizon 2021. Un projet pour lequel la municipalité fait appel à la population. Samedi dernier et ce lundi soir, des balades urbaines étaient organisées afin de recueillir avis et propositions.

« Des difficultés de circulation » et un « manque de trottoirs » soulignent rue Julien-de-la-Drôme, puis la vingtaine de personnes s'est rendue sur la parcelle désormais vierge, où fonctionnaient autrefois tannerie et forgerie.

6500 mètres carrés à aménager

Un site d'environ 6 500 m<sup>2</sup> accessible depuis l'avenue Duchesne et sur lequel des bâches sont apposées. « Le sol doit être dépollué avant d'envisager une construction », indique Marion André, chef de projet pour le réaménagement du quartier.

Le futur de ce tènement a déjà été discuté lors du conseil municipal du 24 septembre. « Une phase de concertation est lancée jusqu'au 30 novembre », indique le maire, qui souhaite notamment « améliorer la circulation piétonne ». Marion André confirme : « L'idée est de créer un cheminement pour rejoindre la rue Julien-de-la-Drôme et le chemin des tanneries, qui ne serait donc plus une impasse ».

La création d'un parking souterrain et l'implantation d'activités seraient à l'étude, notamment du service à la personne, ainsi que la construction

de logements le long de l'avenue. En surface, « 70 places de stationnement pourraient être créées », ajoute Marion André. Si un riverain note « un réel besoin de parking » dans le quartier, un autre rétorque : « Mais cela va apporter encore plus de trafic sur l'avenue... ».

Aucun aménagement n'est d'ailleurs prévu sur cette artère, comme l'a confirmé l'adjoint à la voirie Franck Astier (lire par ailleurs).

À noter qu'un second tènement se trouve en friche, « mais il est privé », note Marion André. La Ville n'est donc pas décideur de son sort.

L'ensemble des observations sera à nouveau évoqué à l'occasion d'une réunion publique qui se tiendra jeudi 23 novembre à 18 h 30 à l'hôtel de ville.




Quotidien « le Dauphiné Libéré » :

- **Le 12 octobre 2018 :** « Quartier Duchesne : des promenades urbaines avec les habitants samedi et lundi »
- **Le 16 octobre 2018 :** « Parkings, chemins piétons et services à la personne sur le tènement inoccupé ? » (rectificatif « quelques précisions au sujet du stationnement » dans le journal du 19 octobre 2018)
- **Le 20 novembre 2018 :** « Urbanisme : quid de l'îlot des Tanneries ? »
- **Le 27 novembre 2018 :** « L'aménagement du quartier prendra plusieurs années » et « Duchesne, dernière ligne droite ».

Article du Dauphiné Libéré du 16/10/2018, paru suite à la promenade urbaine du samedi 13 octobre.

Hebdomadaire « Drôme Hebdo » :

- **Le 04 octobre 2018** : « La concertation va être lancée pour l'avenue Duchesne »
- **Le 06 décembre 2018** : « Ilot Duchesne : le chantier va durer »

Hebdomadaire « L'impartial » :

- **Le 27 septembre 2018** : « Concertation à propos de l'îlot des Tanneries, quartier Duchesne »
- **Le 11 octobre 2018** : « Promenade urbaine quartier Duchesne »

#### 4. Quelques chiffres

Les personnes présentes aux promenades urbaines ont été interrogées sur la manière dont elles avaient eu connaissance de la tenue de cette concertation : la grande majorité d'entre elles a été informée par la distribution de flyers dans leur boîte à lettres, ou via les articles parus dans la presse locale.

Cependant, plusieurs statistiques laissent penser que la communication sur internet et les réseaux sociaux a également permis une bonne visibilité de la concertation préalable au projet de réaménagement de l'îlot des Tanneries.

<b>Moyen de communication</b>	<b>Nombre de vues</b>
Nombre de vues de la page spécifique du site internet de la ville	155
Nombre de téléchargement des documents numériques de concertation (diagnostic et plans)	De 134 à 142
Facebook	2 550 vues en moyenne par post
Twitter	1640 vues en moyenne par post



### III. Bilan de la phase de concertation

#### 1. Les modes d'expression

Plusieurs moyens de communication ont été mis à la disposition des habitants afin qu'ils puissent, lors de cette concertation, poser leurs questions sur le projet et exprimer leur avis – sans forcément se déplacer à la Mairie ou sur site. La quasi-intégralité des participants habitaient l'îlot des Tanneries, ou ses abords (le long de l'avenue Duchesne, le long de la Martinette, quartier de la gare...).

Les promenades urbaines organisées sur le terrain ont enregistré une très forte participation, avec plus de 50 participants au total sur les deux sessions : les habitants ont d'ailleurs fait un retour très positif aux services de la Mairie sur ce dispositif d'échanges, qui a permis de constater les dysfonctionnements du quotidien du quartier et les pistes d'amélioration « in-situ ». Il est néanmoins difficile de quantifier les questions et échanges ayant été abordés lors de ces promenades, des discussions informelles ayant notamment eu lieu sous format de groupes plus restreints.

La réunion publique a également attiré un grand nombre de participants, avec près d'une cinquantaine d'habitants représentés : le temps d'échanges en fin de réunion a été très soutenu, avec de nombreuses thématiques abordées. Les habitants n'ont pas hésité à exprimer oralement leur avis sur ce projet d'aménagement. Si le mode d'expression oral a été privilégié au cours de cette concertation, quelques avis ont également été reçus par email (4 avis), et un seul dans le registre.

Mode d'expression	Nombre d'avis et questions reçus	Répartition en %
Avis reçus sur l'adresse email spécifique au projet	4	23.5 %
Avis dans le registre papier	1	6 %
Avis reçus par courrier	0	0 %
Questions en réunion publique	Env. 12	70.5 %
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>100 %</b>

#### 2. Synthèse des questions, remarques et avis exprimés par les participants

Les avis et remarques exprimés ont été classés en deux catégories : ceux concernant directement le projet soumis à la population dans le cadre de la présente concertation préalable, et ceux concernant des secteurs proches de l'îlot des Tanneries – mais pas directement compris dans le périmètre de projet.

Les thématiques soulevées par les différentes remarques ont également été mises en avant, avec plusieurs items récurrents : les questions de circulation automobile et de stationnement, la circulation des modes doux (piétons et vélos), la sécurité, l'entretien, l'urbanisme...

#### REMARQUES CONCERNANT LE PERIMETRE DE PROJET

Lors des promenades urbaines et de la réunion publique, les habitants de l'îlot des Tanneries ont beaucoup insisté sur les problématiques qu'ils subissent actuellement, et qu'ils ont peur de voir aggravées par le réaménagement proposé :

- **Problématiques de stationnement** : le quartier souffre d'un manque de places de stationnement, en particulier à certaines heures de la journée (dépose des élèves au lycée, horaires de bureaux...), lié aux activités et aux équipements implantés à proximité de l'îlot des Tanneries.
- **Problématiques de cohabitation** : l'implantation récente d'un certain nombre d'immeubles d'habitation au gabarit en rupture avec le tissu urbain existant pose la question de la gestion des vis-à-vis, et des nuisances générées par la promiscuité avec le voisinage (bruit, pollution lumineuse...). Les habitants s'inquiètent de l'importante densité qui pourrait être produite dans le cadre de nouvelles opérations d'habitat.

**Bilan de concertation – Quartier Duchesne, îlot des Tanneries**

D'une manière générale, nombre d'habitants s'interrogent sur les outils dont dispose la Commune pour garantir la qualité architecturale et urbaine des opérations à venir, et craignent l'implantation d'une opération de logements qui serait trop dense, ou peu qualitative.

<b>Îlot des Tanneries</b>	
<b>Urbanisme</b>	Gabarit des immeubles à venir au Nord de l'îlot à maîtriser : attention à l'augmentation des besoins de stationnement qui pourrait être générée
	Outils à mettre en place pour garantir la qualité architecturale de l'opération (cahier des charges) et une densité raisonnée – avec mixité des formes urbaines
	Square proposé trop petit pour répondre aux besoins d'espaces verts du quartier : prévoir en complément un véritable poumon vert
	Intégration du square dans un réaménagement d'ensemble, en lien avec le projet qui sera porté par un opérateur privé sur l'emprise dédiée à l'habitat au Nord
<b>Stationnement</b>	Problématiques de stationnement à certains heures (heure de dépose des élèves au lycée, durant les horaires de travail...) : manque de places et stationnement anarchique
	La création des 70 places de stationnement proposées semble insuffisante
	Rendre les stationnements payants pour éviter le "stationnement ventouse" liés aux résidents indécents ou aux travailleurs
<b>Circulation automobile</b>	Sortie rue de la Tannerie prolongée sur l'avenue Duchesne près du rond-point Paul Deval : embouteillages ?
	Implantation souhaitée d'un stop à l'extrémité Sud de la rue Pierre Curie (point de dangerosité identifié)
	Souhait d'une sortie directe des pavillons situés aux 6, 10 et 12 rue Jullien de la Drôme par le Nord
<b>Circulation modes doux</b>	Validation de la création d'un cheminement piéton entre la rue Jullien de la Drôme et le cœur d'îlot (prévoir interdiction de circulation pour les engins à moteur)
<b>Divers</b>	Nuisances sonores et visuelles liées à la promiscuité entre les résidences de logement collectif au Sud de l'îlot des Tanneries
	Prévoir la mise en place de matériaux antibruits pour le sol du square et les jeux d'enfants

**REMARQUES HORS PERIMETRE DE PROJET**

Lors des promenades urbaines ou de manière plus spontanée, les habitants ont également été invités à s'exprimer sur les abords de l'îlot des Tanneries, bien qu'ils ne fassent pas partie du périmètre du projet de renouvellement urbain dans lequel s'inscrit la présente concertation. De très nombreuses remarques ont ainsi été émises sur les abords de l'îlot, et notamment sur trois secteurs spécifiques : la rue Jullien de la Drôme (12 remarques) - qui fait l'objet d'un projet à part, avec un réaménagement prévu en 2019 -, l'avenue Duchesne (11 remarques) et le canal de la Martinette et sa promenade (3 remarques).

D'une manière générale, les habitants souhaitent que la Commune mène une réflexion plus large sur le réaménagement du quartier Duchesne, en intégrant l'avenue Duchesne et la rue Jullien de la Drôme dans le périmètre de projet, afin de mener une réflexion plus globale sur les questions de stationnement et de circulation automobile et modes doux.

<b>Secteur Martinette</b>	
<b>Entretien</b>	Chacun entretient la partie devant sa propriété (nettoyage plus régulier du canal et de ses berges)
	Rajouter une ou deux poubelles le long de la promenade
<b>Sécurité</b>	Sécuriser abords du canal

Secteur avenue Duchesne	
Circulation modes doux	Revoir l'inclinaison des trottoirs pour permettre l'accessibilité à tous (circulation des PMR, poussettes...)
	Augmenter la largeur des trottoirs (au moins d'un côté)
	Planter des pistes cyclables le long de l'avenue
Circulation automobile	Livraisons des poids lourds à prendre en compte dans le projet (en lien avec entreprise Clergerie, restaurants à proximité...)
	Points de dangerosité identifiés (carrefour entre l'avenue et la rue E. Blain, chicane devant la caserne des pompiers...)
Sécurité	Vitesse à 30 km/h sur l'avenue pas respectée par les voitures
	Dangerosité des arrêts de bus : surface d'attente trop restreinte aux heures de pointe (beaucoup de lycéens qui empiètent sur la chaussée).
	Difficulté de croisement sur l'avenue (notamment avec cars et bus, poids lourds...)
Urbanisme	Quel devenir de l'ancienne caserne de pompiers et de l'ancien centre technique communal Duchesne ?
	Manque d'espaces verts et d'arbres le long de l'avenue Duchesne
	Square à l'angle de l'avenue et de la rue Jeanne d'Arc : peu entretenu et manque de jeux pour enfants
Secteur rue Jullien de la Drome	
Circulation automobile	Réfection de la chaussée (enrobé) à prévoir
Stationnement	Reconfigurer le stationnement d'un seul côté de la chaussée
	Configuration des places de stationnement pour les PMR à revoir pour permettre la sortie des véhicules (différents cas de figure si la personne à mobilité réduite est conductrice ou passagère)
Circulation modes doux	Circulation des vélos dangereuse (cohabitation avec circulation automobile à revoir)
	Augmenter la largeur des trottoirs (au moins d'un côté)
Sécurité	Rajouter des gardes-corps au bord du trottoir surplombant la côte des Masses
	Vitesse élevée des voitures malgré l'étroitesse de la rue
	Éclairage public insuffisant la nuit : le piéton ne se sent pas en sécurité
Entretien	Passage piéton à créer au bout de la rue, au niveau du rond-point Paul Deval (beaucoup de traversées sauvages à ce jour)
	Rajouter des poubelles le long de la rue
Divers	Préserver les arbres qui offrent une belle qualité paysagère
	Organiser une réunion publique spécifique au projet de réaménagement de la rue Jullien de la Drôme



#### **IV. Conclusion et suites à donner**

Au regard du présent bilan, les modalités de concertation définies par la Commune ont bien été mises en œuvre, et ont permis aux habitants et aux personnes intéressées d'exprimer leurs opinions et leurs suggestions sur le projet présenté. Au vu du nombre de personnes présentes lors des promenades urbaines et de la réunion publique, cette concertation peut être considérée comme satisfaisante.

La Commune va désormais continuer à travailler sur le projet d'aménagement, afin d'affiner ses propositions et intégrer les remarques émises par les habitants lors de cette concertation : l'objectif sera, dans un premier temps, d'élaborer une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) qui s'inscrira dans le futur plan local d'urbanisme de la Commune.

